

Rapport de la sous-commission du budget 2007 Dicastère de Madame Josette Frésard

Composition de la sous-commission

Mme Fabienne Girardin (POP)
M. Alain Parel (UDC)
M. Daniel Musy (PS, rapporteur)

La sous-commission s'est réunie mercredi 1er novembre de 14h00 à 17h30 en présence de :

Mme Josette Frésard, conseillère communale
M. Yves-Alain Maurer, chef du service de la Sécurité publique
M. Pierre-Alain Gyger, commandant de la Police locale
M. Jean-Michel Mollier, commandant du SIS
M. Denis Cattin, officier administratif et financier du SIS

860 Police locale

D'emblée, les commissaires constatent que le million d'économies promis existe bien puisque des comptes 2005 à CHF 8'155'221.60 on passe à un budget 2007 à CHF 7'055'120.-.

Mme Frésard évoque les deux volets de la réforme récemment acceptée par le législatif. La mise en place du contrat de prestations avec la police avance bien, les contacts sont bons et certains transferts de mission seront anticipés avant le 1^{er} janvier. Chez certains collaborateurs, un sentiment de rancœur subsiste mais la majorité voit des possibilités d'évolution de carrière à la police cantonale.

La construction du SDP (Service du Domaine public) avance et un commissaire se demande si le budget du poste 31 « Bien, services et marchandises » est fiable. Il est vrai que certains chiffres sont estimés mais M. Yves-Alain Maurer, nouveau chef de service du Domaine public, a reçu une triple mission : il devra s'assurer que

- les prestations demandées au canton soient effectuées correctement,
- qu'il n'y aura pas de dérapage dans les demandes de prestations supplémentaires,
- que le budget du SDP sera respecté en 2007.

Celui-ci est tout à fait dans les prévisions concernant les charges du personnel ; le lieutenant Fivaz est en train de construire avec Mme Frésard l'organigramme du nouveau service ; le personnel sera informé début novembre. Les 6 auxiliaires de police devront suivre une formation annuelle de 3 mois sous le contrôle de l'Institut suisse de

police ; Mme Frésard devra évaluer si, comme il est prévu dans le budget, on engagera 2 auxiliaires supplémentaires.

Les postes budgétaires suivants donnent lieu à des questions :

31 Biens, services et marchandises

3111900 Signalisation routière

Pourquoi cette somme de CHF 400'000.- ? Il s'agit de la peinture pour le marquage au sol, de panneaux, de la consommation d'énergie, des contrats d'installations lumineuses, du remplacement de ce qui est détérioré et de ce qui doit être renouvelé. Un commissaire pense qu'il serait bien de favoriser dans la mesure du possible des entreprises régionales dans l'achat de matériel.

3172000 Utilisation de véhicules privés

A quoi est affectée cette somme ?

La ville a à disposition des véhicules mais le chef de service de la Sécurité publique et le commandant doivent parfois se déplacer avec leur véhicule ; il s'agit donc d'une indemnisation aussi prévue pour des cadres qui utilisent leur propre véhicule pour des missions ponctuelles

3657200 Subvention société protectrice des animaux

Pourquoi cette subvention ?

Les animaux errants récupérés sont amenés à la Spa qui est subventionnée pour la somme de 15'000 francs annuels, ce qui couvre en moyenne ses frais.

4101200 Patentes et concessions

Pourquoi une diminution de recettes ?

La part ristournée par l'Etat pour le contrôle des établissements publics diminue du fait que l'Etat fait maintenant en partie ces contrôles.

4274100 Recettes horodateurs

Il s'agit des sommes récoltées dans les deux horodateurs de la gare, pourquoi pas plus d'horodateurs comme dans toutes les villes ?

Plusieurs projets ont été envisagés et retirés sous des pressions diverses; si on décide cela, il faut aussi proposer un projet en retour. La ville étudie plutôt une extension des zones bleues avec vignettes pour les habitants, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la vie. Mme Frésard souligne que les centres commerciaux aux parkings gratuits feraient concurrence aux commerçants du centre-ville. Il faut plutôt, par des parkings en périphéries, essayer de limiter les déplacements en centre-ville.

4411200 Amendes pour contraventions

La moitié des sommes sont-elles bien reversées au canton ? Oui, mais avant la fin de la législature, le problème, dans l'ensemble du canton, sera repris. A noter qu'à Neuchâtel, la ville touche 1,5 million pour les amendes par rapport au 900'000 francs de notre ville.

870 SIS

Un commissaire commence par citer deux extraits du rapport 2005 de la même sous-commission :

« Au budget figurent CHF 3'150'000.- d'excédents de charges, le Conseil communal souhaite arriver à CHF 2'800'000.-. Il est envisagé de facturer certaines interventions et chercher de nouvelles ressources. » (...)

La sous-commission souhaite que des synergies d'organisation se fassent davantage avec la ville de Neuchâtel. »

Il s'étonne que le budget proposé cette année soit bien en deçà des objectifs de l'année passée. Un autre commissaire relève que le SIS est le service où il y a eu le moins de coupes, les efforts ne se concrétisent pas encore assez. Un troisième commissaire s'interroge sur l'avenir dans le canton des deux casernes de sapeurs-pompiers professionnels sur les 15 existantes en Suisse. Qu'en est-il des collaborations avec la ville de Neuchâtel, avec d'autres cantons, avec la région transfrontalière ?

Devant ces interrogations laissées jusqu'ici sans véritable réponse concrète, Mme Frésard, soutenue par la sous-commission, précise les grandes lignes de son action. Nous la remercions pour sa détermination.

Il s'agit, sans tabou, de faire une évaluation, pour le budget 2008, des coûts générés par le service, entre 2001 et aujourd'hui. Il faut faire le rapport entre les moyens qu'on a et les risques qu'on peut ou veut prendre ou ne pas prendre. Exemple : on a 5 ambulances mais si, par hypothèse, on n'en a plus que 4, jusqu'où est-on prêt à diminuer certaines prestations, autrement dit à politiquement prendre ses responsabilités ? M. Maurer sera chargé de cette analyse.

De même, à terme, on doit faire ensemble avec Neuchâtel et se partager des missions avec des compétences spécifiques dans chacun de deux sites (ex : intervention produits chimiques, postes médicaux avancés (PMA)). Il faut veiller à ce qu'il y ait dans le Bas un bon état d'esprit de collaboration. On n'a plus le choix de faire autrement qu'ensemble et CdF qui fait toujours le premier pas en étant le bon élève devra provoquer la discussion.

Quant à la collaboration inter-cantonale, il existe déjà une convention avec la Ferrière et le Jura (commune des Bois).

M. Mollier nous informe que :

- On va augmenter les transports d'ambulance (+ 40 francs le transport),
- Une nouvelle convention avec l'ECAP (Etablissement cantonal d'assurance et de protection) est en cours de tractation pour un plus grand subventionnement. Il faut en effet savoir que plus le SIS est performant, moins les assurances pour les dégâts du feu doivent payer.

En toute logique, l'ECAP devrait donc nous faire bénéficier davantage de nos performances.

- L'oxygène deviendra un médicament en 2008 et on devra l'acheter à CARBAGAS plutôt que de faire remplir des bouteilles par l'hôpital, ce qui nous coûtera une centaine de milliers de francs de plus par an.

La discussion porte ensuite sur les points suivants :

- Les heures supplémentaires non payées ? Elles sont en voie de résorption mais il faut pour cela encore une année.
- L'ambiance dans le service ? Mme Frésard répond qu'il y a eu de l'incertitude cette année après les changements (départ de MM. Monard et Barben, intérim de M. Mollier). Il y a des choses à mettre en place et à reprendre, tant au niveau de l'état-major que de la base après cette période de flottement.
- L'augmentation du poste 3906900 *Entretien bâtiment SIS*. Comptes 2005 CHF 128'600.- Budget 2007 : CHF 189'900.-. Les montants sont calculés et communiqués par les Travaux publics qui s'occupent de la gestion du bâtiment. L'évolution des coûts provient essentiellement de contrats de maintenance mis en vigueur après le délai de garantie des travaux de construction.

890 Organisation de la Protection civile

Rappelons aux néophytes de notre Conseil général que depuis le 1^{er} juillet 2005, l'OPC est cantonale. Elle est financée par un fonds commun du canton alimenté à hauteur de CHF 15.- par habitant. Pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle (10 communes), elle comprend 5 postes. Elle est rattachée à La Chaux-de-Fonds pour des raisons comptables et administratives, les décisions sont prises par le Canton et le comité-directeur.

Le rapporteur
Daniel Musy